

1748 & la vingt-deuxième du règne de Sa dite
Majesté Britannique, Signé, HENRI GREENVILLE.
Par ordre de Son Excellence, RICHEY-HURBANEL.

Certificat du Capitaine du Vaisseau de guerre
Anglois le Richmond.

EN conséquence d'un pouvoir à moi donné par
Son Excellence Henri Greenville, son Capitaine-
Général & Gouverneur des Isles de la Barbade,
Sainte Lucie, Saint Dominique, St. Vincent &
de Tabago, ainsi que de toutes les autres Isles,
Colonies & Terres dans l'Amérique, généralement
appelées & connues sous le nom d'Isles Caribes;
je certifie que la commission de Sa dite Majesté a été
lue & publiée à l'habitation du nommé Augustin,
Pêcheur dans la partie sous-le-vent de ladite Isle
de Tabago, & près d'un endroit nommé Point-
de-Sable, & que la susdite Proclamation, qui est
une véritable copie & traduction de l'original, a
été lue & publiée en même tems & lieu, & qu'elle
sera affichée dans quelque autre quartier de ladite
Isle &c.

Mr. Durand a envoyé en Cour la réponse du
Duc de Bedford à la déclaration qu'il lui avoit
faite & aux autres Ministres Anglois. Il y est
dit « que lui Duc de Bedford rendroit compte
» au Roi d'Angleterre & à son Conseil, de la dé-
» claration qu'il venoit de lui faire : Que par
» les avis que le Gouvernement Britannique avoit
» reçus, il paroïssoit cependant que plus de
» 300 familles Françoises s'étoient établies en
» dernier lieu à Tabago : Qu'à l'égard du droit
» de la Couronne de France sur cette Isle, s'il
» s'agissoit de mettre la chose en discussion,
» on pourroit trouver des preuves que ce droit
» est